

Metz, le 4 août 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Frédéric POLLET
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : frederic.pollet@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Philippe HARDY
Responsable Chasse
Office national des forêts
Agence territoriale de Metz
1 rue Thomas Edison
57070 METZ

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création de 2 ouvrages de franchissement permanent sur un cours d'eau.

Accord 57-2020-00235

RÉF. : Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\BOUZONVILLE\ouvrages ONF

P.J. : 1

Monsieur,

J'accuse réception des compléments du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- la création de 2 ouvrages de franchissement permanent sur un cours d'eau

Je vous précise qu'après étude des compléments, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

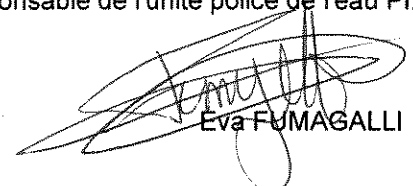
Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Bouzonville où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau PI,


Eva FUMAGALLI